

L'épicerie devrait rouvrir en septembre

Philippe Dambrine, maire de Monteaux, n'a, lui non plus, pas été en mesure de présenter ses vœux. L'année 2021 a vu cependant l'aboutissement et la poursuite de plusieurs chantiers : l'enfouissement des réseaux (électricité, téléphone et éclairage public) rue Rol-Tanguy où les travaux d'aménagement (cheminement piéton, voirie et sécurité) feront suite (en 2023) après le fossé des eaux pluviales dont la compétence revient à Agglopolys. D'autres travaux ont été réalisés : ceux de reprofilage de fossés, la toiture de l'école, l'élagage le long des chemins, la création de places de stationnement place Montebise, grâce à la subvention des « 1.000 chantiers » du conseil départemental. Cette même

place dispose d'un distributeur de pain et un food-truck qui propose, le vendredi soir, de la restauration à emporter.

En juillet, Pauline Dallay est venue renforcer le personnel administratif en assurant l'accueil à l'agence postale le matin et à la mairie l'après-midi.

À la fin de l'été, la réouverture de l'épicerie multiservice est espérée. Après étude du maître d'œuvre et conseil, des subventions (à hauteur de 80 % des travaux) seront sollicitées. L'appel d'offres est lancé auprès des entreprises. L'ouverture est prévue pour le mois de septembre. Le repreneur choisi, après l'étude de plusieurs dossiers, est Marie Marchand, habitante du village.

Cor. NR : Roselyne Gallois



Philippe Dambrine dans son bureau.

Création d'un poste en mairie

Réuni mercredi 19 janvier, le conseil municipal de Monteaux a voté à l'unanimité les mesures suivantes.

Emploi. Un poste à temps complet d'adjoint administratif a été créé. Le maire est chargé de recruter quelqu'un à comp-

ter du 1^{er} avril.

Ancien boucher. La créance éteinte de l'ancien boucher a été prononcée pour la somme de 500 €.

Droit des sols. Le conseil autorise le maire, ou son représentant, à signer la convention

définissant les missions du service commun, chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols, et fixant les modalités de prise en charge financière de ce service rendu par Agglopolys pour le compte de ses communes membres.